



COMMUNIQUE DE PRESSE

N° 11 - 05/04/2019

Les 25 propositions de l'UNAF pour améliorer la situation des familles monoparentales

Experte des réalités de vie des familles, l'UNAF s'appuie sur les situations rencontrées dans les services du réseau des UDAF et sur les témoignages exprimés dans le cadre du grand débat national pour formuler 25 propositions pour améliorer la situation des familles monoparentales, en complément de la contribution qu'elle a déjà adressée pour l'ensemble des familles.

Séparation, veuvage... il existe une pluralité de foyers monoparentaux, et une multitude de façons de vivre cette situation. Les familles en situation de monoparentalité sont, plus que d'autres, confrontées à un risque de pauvreté, de précarité dans l'emploi et de mal-logement, malgré les aides dont elles peuvent bénéficier. Ce risque est plus important lorsqu'il s'agit d'une mère isolée.

Trouver des solutions, en évitant le ciblage

Il convient de trouver des solutions à ces difficultés, tout en évitant un ciblage qui conduirait à stigmatiser ces situations, ou qui enfermerait les familles dans un statut. Ce sont les parents « solos » qui le disent eux-mêmes, rappelant notamment l'importance des dispositifs de soutien à la parentalité qui s'adressent à toutes les familles, sans distinction.

Ainsi l'UNAF suggère :

- de viser le maintien ou l'accès à l'emploi qui constituent les meilleurs remparts contre la dégradation du niveau de vie des familles ;
- de focaliser des propositions sur la période de séparation qui concentre les risques en termes de baisse de niveau de vie, de décrochage par rapport à l'emploi et de rupture de droits, et sur l'exercice de la coparentalité après la séparation ;
- d'améliorer les dispositifs de soutien au niveau de vie, en privilégiant les solutions de droit commun.

L'intérêt des enfants est en jeu

Chaque année, 380 000 enfants mineurs vivent la séparation de leurs parents. La question de leur bien-être, de leur droit à garder un lien avec leurs deux parents, devrait être posée de manière prioritaire. Certains dispositifs comme la médiation familiale ou les espaces de rencontre visent à préserver ou à retisser le lien entre les enfants et leurs parents, et à apaiser les conflits. Mais les moyens sont largement insuffisants et ne permettent pas de garantir le droit de l'enfant à garder des liens avec ses deux parents ; l'effectivité de ce droit est pourtant fondamentale.


A l'issue du grand débat et avant les annonces par le Premier Ministre, l'UNAF a envoyé ses contributions au Gouvernement. Au-delà des familles monoparentales, ce sont toutes les familles qui attendent des signes de soutien.

➔ [Lire la contribution de l'UNAF au Grand Débat National pour l'ensemble des familles](#)

➔ [Lire les 25 propositions de l'UNAF pour les familles monoparentales](#)

L'UNAF et le réseau des UDAF sont mobilisés aux côtés des familles, en lien avec les associations familiales, sur toutes les problématiques liées aux séparations parentales : actions de soutien à la parentalité, gestion de services de médiation familiale et d'espaces de rencontre, dispositifs d'accompagnement budgétaire, groupes de parole pour les enfants de parents séparés, et soutien aux réseaux d'entraide entre parents sur le modèle du réseau « parents solos et compagnie » dont l'UNAF est co-fondateur.

L'Union Nationale des Associations Familiales est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des 18 millions de familles vivant sur le territoire français. www.unaf.fr.

Contact presse : Laure MONDET 01 49 95 36 05  twitter.com/unaf_fr